

Assurer la transition énergétique du Québec et répondre aux besoins des entreprises pour décarboner notre économie

Recommandations	dans	le	cadre	de	la	consultation	sur	<i>l'encadrement</i>	et	lε
développement des énergies propres au Québec										

Mémoire présenté par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

1er août 2023

Table des matières

Préambule	3
Contexte	3
Introduction	4
Une accélération des stratégies liées à la transition énergétique	4
Atouts du Québec et du Grand Montréal dans la transition énergétique	5
Un écosystème prêt à relever le défi	5
Quatre principes à considérer pour réussir notre transition énergétique	6
1. Le défi de répondre à la demande en énergie	7
Informer la population et les entreprises et les sensibiliser au plan de transition énergétique	7
L'efficacité énergétique : une solution à privilégier	7
Accroître rapidement l'offre	8
Investir dans la production d'énergies renouvelables	9
Encourager l'autoproduction	9
Miser sur l'innovation	9
Innover dans la gestion de la pointe	10
2. Miser sur une approche innovante en matière de tarification	10
Assurer le bon signal de prix	10
Maintenir un tarif abordable pour la consommation de base des ménages	11
Explorer des solutions de remplacement à l'interfinancement	11
3. Accroître la prévisibilité à travers une gouvernance efficace et une	
planification claire	11
Élaborer un <i>plan intégré des ressources énergétiques</i> et établir les priorités selon des critères précis	12
Communiquer clairement avec les investisseurs et assurer un cadre décisionnel stable	
Se doter du cadre et des moyens nécessaires afin d'assurer une transition agile	
Conclusion	14
Synthèse des recommandations	15

Préambule

Forte d'un réseau de 8 000 membres, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (ci-après la « Chambre ») agit sur trois fronts : elle porte la voix du milieu des affaires de la métropole, offre des services spécialisés aux entreprises et à leurs employés et mène des initiatives d'impact pour renforcer l'environnement d'affaires. Depuis 200 ans, elle intervient dans des dossiers déterminants pour la prospérité des entreprises et de la métropole. Avec l'appui de ses experts Acclr, la Chambre vise à accélérer la création et la croissance des entreprises de toutes tailles, ici et à l'international.

Contexte

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain a pour mission d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité des entreprises et de la métropole. À ce titre, la Chambre se prononce régulièrement sur les enjeux qui affectent l'environnement d'affaires dans lequel œuvrent nos entreprises et sur les solutions susceptibles d'accélérer leur croissance et de renforcer la performance globale de l'économie métropolitaine.

La politique énergétique du Québec constitue sans contredit un élément fondamental de l'environnement d'affaires au Québec et dans la métropole. Pour la société, notre économie et les entreprises, il est nécessaire de savoir que les besoins énergétiques pour vivre, produire et consommer seront comblés, à court et à long terme. Une bonne compréhension des besoins et des capacités est essentielle, tout autant que la prévisibilité.

Historiquement, notre situation énergétique s'est appuyée sur deux axes fondamentaux. D'abord, à l'instar de toutes les économies occidentales, le Québec a pu s'approvisionner sans difficulté en hydrocarbures aux prix du marché. Malgré les chocs pétroliers, la hausse des prix, les fluctuations de l'offre, nous avons développé une société et une économie qui repose fortement sur la consommation d'hydrocarbures, notamment pour les transports et, dans une moindre mesure, pour le chauffage.

En parallèle, le Québec a profité d'une très grande capacité de production d'électricité, conséquence d'investissements historiques massifs dans des projets hydroélectriques. Cette situation a permis de faire le choix politique de maintenir une grille tarifaire pour l'électricité très avantageuse, tant pour la consommation industrielle que pour la consommation résidentielle. Elle a aussi entraîné une perception tenace selon laquelle il existerait une surabondance « éternelle » d'électricité propre et bon marché. Cela n'a pas favorisé la recherche d'une grande efficacité énergétique vis-à-vis de la consommation d'électricité.

Or ces deux axes viennent d'être bousculés. D'abord, l'engagement collectif pris par nos gouvernements de décarboner notre économie en réponse au réchauffement climatique provoque une urgente remise en question de l'utilisation des hydrocarbures et force leur remplacement progressif, mais rapide, par des sources énergétiques vertes. Ensuite, la très forte croissance anticipée de la demande locale pour l'hydroélectricité, à laquelle s'ajoute une demande liée à de nouveaux projets, a pour effet d'éliminer complètement la perception selon laquelle nous sommes en situation de surplus en électricité propre.

Le Québec doit donc faire des choix énergétiques sous contraintes qui entraîneront des répercussions majeures sur 1) l'atteinte des cibles de décarbonation de notre économie, 2) l'accessibilité de l'électricité et la qualité de vie des citoyens, et 3) la performance de notre économie et notre capacité à générer une richesse collective plus grande.

C'est dans ce contexte que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a lancé la consultation publique sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec. Le présent mémoire présente les priorités et les préoccupations du milieu des affaires du Grand Montréal.

Un enjeu important pour la Chambre

Les enquêtes menées par la Chambre auprès de la base d'affaires de la métropole confirment que la décarbonation de l'économie et l'électrification des transports figurent parmi les premières préoccupations des entreprises. Dans ce contexte, la Chambre a amorcé un effort majeur pour documenter les enjeux de la transition énergétique et de la décarbonation de l'économie des entreprises de la métropole.

Ainsi, la Chambre a présenté les priorités des entreprises de la métropole dans le cadre de plusieurs exercices de consultation : sur la construction d'une ligne de transport à 735 kV vers Montréal, sur le *Plan pour une économie verte 2030* (PEV 2030) ou sur la modernisation des marchés publics comme moyen d'intégrer des facteurs environnementaux dans les appels d'offres. Au niveau municipal, la Chambre a participé aux consultations sur l'économie circulaire et les bâtiments carboneutres de la Ville de Montréal.

La Chambre a également organisé au cours des dernières années plusieurs conférences et forums stratégiques sur la thématique de la transition énergétique et du virage vert. Lors du plus récent forum au printemps 2023, la Chambre annonçait avec le Groupe financier BMO le lancement du mouvement économique *ConVERTgence*. Cette initiative vise à accélérer la décarbonation et la transition verte des entreprises en milieu urbain, en mobilisant des partenaires et des experts engagés dans la transition.

Nous sommes convaincus que les décisions du gouvernement qui suivront la consultation en cours constitueront l'un des jalons les plus déterminants quant à l'atteinte de nos objectifs économiques et environnementaux dans le présent siècle.

Introduction

La situation climatique continue de se dégrader et les épisodes climatiques extrêmes que nous avons connus récemment au Québec alertent encore davantage nos élus, la population, ainsi que le milieu des affaires. L'Agence internationale de l'énergie indique que les émissions de CO₂ ont augmenté de 0,9 % en 2022 pour atteindre 36,8 gigatonnes (Gt). Alors que nous cherchons collectivement à réduire drastiquement les émissions à l'échelle mondiale, des gestes forts sont nécessaires.

Le gouvernement du Québec a défini une cible de 37,5 % de réduction des émissions de GES d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990. Pour y arriver, il s'est engagé à accélérer la transition énergétique afin de décarboner notre économie. À cet égard, le Québec a l'avantage de miser sur ses ressources hydroélectriques abondantes, qu'il peut développer davantage, et sur un fort potentiel éolien encore largement sous-exploité. À cela s'ajoute un immense rattrapage en matière d'efficacité énergétique qui pourrait libérer de gros volumes d'électricité utilisables à d'autres fins.

Une accélération des stratégies liées à la transition énergétique

Nous nous trouvons à un point d'inflexion.

À l'échelle mondiale, on observe depuis quelques années le début de cette inflexion : les investissements dans les énergies propres sont en croissance plus rapide que ceux dans les énergies fossiles. Ainsi, entre 2021 et 2023, les investissements dans les énergies propres ont augmenté de 24 %, alors que ceux dans les énergies fossiles ont augmenté de 15 %¹. On prévoit maintenant que 90 % des investissements dans la génération d'électricité en 2023 seront dirigés vers des sources avec un faible niveau d'émissions, telles que le solaire, l'éolien, ou le nucléaire².

¹ International Energy Agency, *World Energy Investment* 2023 – Overview and Key Findings, https://www.iea.org/reports/world-energy-investment-2023/overview-and-key-findings, (Page consultée le 20 juillet 2023)



CC |}} Des investissements importants en matière de transition énergétique ont été annoncés par différents gouvernements, notamment ceux des États-Unis à travers l'Inflation Reduction Act, et par le Green Deal Industrial Plan de l'Union européenne. De nombreuses juridictions mettent à jour leurs plans énergétiques, à l'instar de l'Ontario, qui a publié Powering Ontario's Growth: Ontario's Plan for a Clean Energy Future³ au début du mois de juillet 2023.

Pour sa part, le gouvernement du Canada a annoncé plus de 80 milliards de dollars d'investissements sur 10 ans dans la transition énergétique du pays dans son budget 2023, en partie en réponse aux mesures introduites par les États-Unis. Ce budget prévoit notamment un crédit d'impôt remboursable de 15 % pour les investissements en électricité propre et du financement dédié à l'énergie propre et aux infrastructures vertes qui sera géré par la Banque d'infrastructures du Canada.

Au Québec, le gouvernement provincial centre son action climatique autour du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030). Initialement doté d'une enveloppe de 7,6 milliards de dollars, le PEV 2030 a été récemment bonifié de 1,4 milliard de dollars, portant le budget total à 9 milliards de dollars. Ces sommes serviront notamment pour la transition énergétique (ex. électrification, énergies renouvelables, sobriété et efficacité énergétique).

Atouts du Québec et du Grand Montréal dans la transition énergétique

Le Québec peut compter sur de nombreux atouts afin de réussir sa transition énergétique. Tout d'abord, l'actif stratégique qu'est Hydro-Québec. Notre système électrique, propre à près de 99 %, est une source de fierté. Son développement a été une source de croissance économique et de prospérité pour l'ensemble de la société québécoise au cours des dernières décennies. L'expertise développée au fil des ans par Hydro-Québec et son écosystème (Circuit électrique, Hilo, Evlo, Cléo, Institut de recherche d'Hydro-Québec, etc.) contribue d'ores et déjà à renforcer notre position en tant que chef de file en énergie propre. Ce savoir-faire sera primordial pour relever le défi de la transition verte.

Nous pouvons également compter sur un riche écosystème d'entreprises œuvrant dans les domaines de l'énergie propre (p. ex. Boralex) et des solutions de décarbonation (p. ex. BrainboxAI). Ces entreprises seront essentielles au développement de solutions permettant l'atteinte de nos objectifs de carboneutralité.

Finalement, le Québec foisonne d'établissements d'enseignement supérieur de calibre mondial - dont plusieurs dans la région métropolitaine - qui forment, année après année, des talents essentiels à l'entreprise de ce virage et contribuent à l'innovation à travers la recherche. De plus, ces institutions s'engagent souvent elles-mêmes à pleins bras dans la transition verte, à l'instar de l'Université Concordia avec le projet PLAN/NET-ZÉRØ, qui vise une décarbonation complète de ses installations – en milieu urbain - d'ici 2040 à travers une approche de laboratoire vivant⁴.

Un écosystème prêt à relever le défi

La dernière année a été ponctuée de prévisions et de déclarations qui ont sonné la fin d'une époque en matière d'énergie au Québec. La fin des surplus d'énergie, prévue pour 2026 par Hydro-Québec, représente un changement majeur de paradigme. Le plus récent Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec prévoit une augmentation de 25 térawattheures (TWh) de la demande en électricité d'ici 2032, principalement en raison des secteurs émergents, tels que la filière batterie, ainsi que de l'électrification des transports.

Le défi est complexe : nous voulons à la fois 1) décarboner rapidement l'économie du Québec, 2) assurer la croissance de nos entreprises ainsi que leur transition et 3) profiter de la fenêtre durant laquelle nous

³ Government of Ontario, Powering Ontario's Growth: Ontario's Plan for a Clean Energy Future, https://www.ontario.ca/files/2023-<u>07/energy-powering-ontarios-growth-report-en-2023-07-07.pdf</u> (Page consultée le 17 juillet 2023)

4 Université Concordia, *PLAN/NET-ZÉRØ*, *Un nouveau modèle dans la lutte contre les changements climatiques*,

https://www.concordia.ca/fr/durabilite/netzero.html (Page consultée le 14 juillet 2023)

sommes l'un des rares endroits à pouvoir offrir de l'énergie propre à des projets d'entreprises désireuses de profiter de cette énergie propre pour améliorer leur empreinte carbone.

Nous devons produire un plan de transition qui s'appuie sur une trajectoire agressive de réduction de notre dépendance aux énergies fossiles, répondre à la demande en électricité verte qui va aller en s'accroissant, choisir la bonne combinaison de sources énergétiques, sachant que tout ne reposera pas sur l'électricité, et trouver des solutions pour améliorer l'efficacité de notre consommation d'énergie.

Le milieu des affaires est conscient de l'ampleur du défi. Nous savons que des secteurs seront directement et irrémédiablement touchés, notamment ceux des transports (près de 43 % des émissions de CO₂ du Québec en 2020⁵), des industries (environ 30 % des émissions totales⁶) et du bâtiment (près de 10 % des émissions⁷). Plusieurs centres décisionnels se penchent déjà sur les choix d'investissements. Cela dit, la planification et la transparence de la démarche du gouvernement sont primordiales.

Le gouvernement devra informer le milieu des affaires de la trajectoire qu'il veut imposer, des règlements qu'il adoptera et des aides qui seront disponibles. À quel rythme les entreprises pourront-elles compter sur un approvisionnement fiable en électricité pour remplacer les équipements fonctionnant au gaz naturel? Quand aura-t-on accès à de l'hydrogène vert et en quelle quantité? Produirons-nous ici du carburant vert pour les avions? Comment aiderons-nous les PME à financer leurs investissements accélérés dans des équipements moins polluants?

Ce ne sont là que quelques questions qui illustrent l'importance de la communication des choix gouvernementaux pour aider les entreprises à prendre les meilleures décisions stratégiques pour réussir leur transition énergétique. Le milieu des affaires est prêt à contribuer à cette grande discussion afin d'établir une feuille de route basée sur la collaboration et l'ambition.

Quatre principes à considérer pour réussir notre transition énergétique

Outre leur impact sur la transition verte du Québec et sur l'atteinte des objectifs de réduction des GES, les futurs projets de loi et les politiques gouvernementales façonneront de manière pérenne le tissu économique du Québec et du Grand Montréal. La Chambre a identifié quatre grands principes transversaux qui devraient guider le gouvernement dans le cadre de sa réflexion.

<u>Transparence et prévisibilité</u>: le milieu des affaires doit pouvoir compter sur une feuille de route claire et précise afin de permettre aux entreprises d'atteindre leurs cibles de transition énergétique et d'assurer leur croissance et le développement de nouveaux projets.

<u>Agilité réglementaire</u> : les modifications proposées au cadre législatif et réglementaire doivent être élaborées dans le but de réduire l'impact négatif sur les entreprises ainsi que leur fardeau administratif.

<u>Collaboration avec le milieu des affaires</u> : l'approche du gouvernement devra considérer les entreprises comme des partenaires de la décarbonation de l'économie.

<u>Innovation</u>: compte tenu de l'ampleur du défi, il sera essentiel d'explorer des solutions innovantes et d'encourager leur adoption le plus rapidement possible.

7 Ibid.

⁵ Gouvernement du Québec, *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et leur évolution depuis 1990*, https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2020/inventaire-ges-1990-2020.pdf (Page consultée le 24 juillet 2023)

⁶ Ibid.

1. Le défi de répondre à la demande en énergie

La principale priorité du milieu des affaires dans le cadre de la réflexion sur l'avenir énergétique du Québec est la prévisibilité de l'offre pour répondre à la demande en énergie. Le resserrement des surplus d'électricité et l'éventuelle contrainte sur les quantités disponibles pour de nouveaux projets représentent une préoccupation importante pour les gens d'affaires. À ce titre, la Chambre préconise une approche basée sur une communication claire avec la population et les entreprises, sur l'efficacité énergétique, sur des mesures d'accroissement de l'offre, et sur l'innovation.

Informer la population et les entreprises et les sensibiliser au plan de transition énergétique

Le développement de nouvelles sources d'énergie propres prendra quelques années, et celles-ci devraient être utilisées de manière prioritaire pour remplacer les énergies fossiles les plus polluantes. La décarbonation de l'économie se fera inévitablement à des vitesses différentes selon les secteurs. Certains, plus difficiles à décarboner, devront bénéficier de solutions transitoires. Il nous faudra avoir la lucidité d'accepter que le remplacement de certaines énergies fossiles plus polluantes (p. ex. le pétrole) par des sources qui le sont moins (p. ex. le gaz naturel renouvelable [GNR]) fasse partie de la solution sur le court à moyen terme.

L'exemple du secteur du bâtiment est particulièrement adapté. On ne pourra procéder à une électrification complète de l'ensemble des bâtiments existants avec les capacités actuelles d'Hydro-Québec. C'est vrai pour les régions à forte densité comme le Grand Montréal, où le réseau est déjà très sollicité. C'est aussi vrai en région, là où il faudra renforcer le dispositif de distribution pour pouvoir acheminer les quantités d'électricité requises.

Face aux nombreux choix et décisions complexes qui devront être effectués, le milieu des affaires estime que le gouvernement doit ajouter à sa voix celle d'experts indépendants en transition énergétique. Ceux-ci seront essentiels afin d'enrichir le débat public et d'aider à comprendre où l'on peut agir sans attendre.

Recommandation 1 : Mobiliser des experts indépendants afin d'informer la population et de la sensibiliser à la trajectoire de décarbonation et aux choix énergétiques qui devront être faits.

L'efficacité énergétique : une solution à privilégier

L'efficacité énergétique n'est pas un concept nouveau au Québec. De nombreux programmes ont été mis en place au cours des années par le gouvernement du Québec (ÉcoPerformance), mais également par les grands joueurs du domaine de l'énergie, tels qu'Hydro-Québec et Énergir, pour accompagner les clients commerciaux. Des programmes sont également en place pour les particuliers (Rénoclimat, LogisVert).

Malgré l'existence de ces programmes, force est de constater qu'une meilleure utilisation de l'énergie est souhaitable. Déjà, le Canada a la plus faible productivité énergétique (richesse créée par unité d'énergie consommée) parmi un groupe de pays comparables, avec 208 \$ US par gigajoule (GJ)⁸. Le Québec, quant à lui, se situe à un niveau un peu supérieur à 246 \$ US de richesse créée par GJ. Le constat prend toute son ampleur lorsqu'on compare notre performance du Québec avec celles d'autres états, notamment en Europe. À titre d'exemple, la productivité énergétique du Royaume-Uni est d'un peu moins de 600 \$ US de richesse produite par GJ.

C'est dans ce contexte qu'Hydro-Québec a rehaussé récemment à 25 TWh l'estimation du plein potentiel d'efficacité énergétique.

⁸ Chaire de gestion de l'énergie de HEC, État de l'énergie 2023, https://energie.hec.ca/eeg/ (Page consultée le 15 juillet 2023), p.45

Nous appuyons cet objectif. Nous estimons que l'accélération des efforts en matière d'efficacité énergétique des entreprises et des particuliers est tout à fait compatible avec une croissance économique soutenue, alors que les pays membres de l'Agence internationale de l'énergie ont maintenu leur consommation énergétique à un niveau stable au cours des 20 dernières années, tout en bénéficiant d'une croissance de leurs économies de l'ordre de 40 %9. Des pays comme la Norvège se fixent des objectifs précis de réduction de l'intensité énergétique de l'économie¹⁰. La logique est implacable : l'efficacité énergétique permet de diminuer les coûts fixes, à tel point que la valeur des investissements dans de nouveaux systèmes est amortie par les économies importantes réalisées. L'enjeu est de connaître les équipements innovants et d'avoir accès au financement pour faire les investissements. Évidemment, plus l'électricité est chère, plus l'incitatif à investir est important.

Sur le plan micro, les solutions pourront varier. Des entreprises choisiront d'investir dans une meilleure valorisation des rejets thermiques, pour s'intégrer à des boucles énergétiques, ou encore de modifier leurs processus de production. La stratégie du gouvernement devrait miser avant tout sur l'objectif final (la réduction de la consommation énergétique), en gardant une flexibilité au niveau des moyens pour y arriver.

Recommandation 2 : Établir des objectifs précis de diminution de l'intensité énergétique de l'économie et soutenir une meilleure efficacité énergétique des entreprises et des particuliers, en gardant une flexibilité au niveau des moyens.

Accroître rapidement l'offre

La troisième priorité doit être l'accroissement de l'offre en énergies propres. La transition énergétique et la croissance économique des prochaines années vont nécessiter une augmentation significative de l'offre en électricité au Québec.

Déjà, on voit poindre une pression énorme sur la demande pour permettre aux entreprises et aux particuliers d'accélérer la transition des équipements de fabrication, de chauffage et de transports vers des sources d'énergies propres. À cela s'ajoutera évidemment la demande pour tous les nouveaux projets.

Le dernier plan d'approvisionnement déposé par Hydro-Québec en fait état, avec une augmentation prévue de 25 TWh de la demande d'énergie d'ici 2032¹¹. De ce chiffre, la grande majorité résulte de la transition énergétique (21 TWh). D'ici 2050, c'est 100 TWh d'électricité qui devront être fournis. Même si des gains notables pourront être réalisés à travers l'efficacité énergétique, nous aurons besoin de nouveaux approvisionnements.

Nous demandons transparence et prévisibilité en ce qui concerne l'approvisionnement afin de permettre aux entreprises québécoises et aux investisseurs de réaliser leurs projets.

Au-delà de la capacité de production, la question du transport est également au cœur des préoccupations des gens d'affaires. La vigueur économique de la région métropolitaine est incontestable et de nombreux secteurs d'avenir sont en croissance. On peut prévoir que les investissements locaux et internationaux se maintiendront à un niveau élevé. On doit chercher à éviter ce qui s'est produit dans le cas du projet d'investissement Volkswagen¹², où le Québec ne pouvait espérer attirer l'investissement en raison de l'incapacité à fournir l'énergie requise. On peut poser comme hypothèse que, même en ayant disposant de cette capacité, le Québec aurait eu de la difficulté à convaincre Volkswagen de s'établir ici. Cela dit, il ne

⁹ International Energy Agency, *Energy Efficiency 2022 – Executive Summary*, https://www.iea.org/reports/energy-efficiency-2022/executive-summary (Page consultée le 10 juillet 2023)

¹⁰ International Energy Agency, Norway – 2022 – Executive Summary, https://www.iea.org/reports/norway-2022/executive-summary (Page consultée le 15 juillet 2023)

¹¹ Hydro-Québec, *Plan d'approvisionnement – 2023-2032*, <u>plan-dapprovisionnement-2023-2032.pdf (hydroquebec.com)</u>, (Page consultée le 16 juillet 2023)

David Descotaux et Francis Halin, Le Journal de Montréal, Le Québec a perdu Volks par manque d'électricité, https://www.journaldemontreal.com/2023/03/15/le-quebec-a-perdu-volkswagen-par-manque-delectricite (Page consultée le 20 juillet 2023)

faut pas que cela devienne un enjeu pour des investissements additionnels stratégiques, en aéronautique par exemple.

Nous demandons au gouvernement d'offrir le plus de prévisibilité possible aux entreprises en s'appuyant sur un *plan intégré d'approvisionnement énergétique* (PIRE) et en enclenchant en amont les investissements requis dans les infrastructures de transport.

Recommandation 3 : S'assurer que la région métropolitaine dispose d'une offre en énergie adéquate afin d'accueillir des projets d'investissement stratégiques et de soutenir sa croissance économique.

Investir dans la production d'énergies renouvelables

Selon les experts, le déploiement rapide d'une offre additionnelle ne peut que passer par l'éolien. Le gouvernement a d'ores et déjà lancé des appels d'offres, afin d'atteindre l'objectif de doubler la puissance installée en éolien au Québec. Nous appuyons l'objectif de quadrupler la puissance éolienne d'ici 15 ans¹³. Pour y arriver, une flexibilité et une collaboration exemplaire avec les entreprises du secteur seront nécessaires.

En plus de soutenir le développement des nouvelles sources d'énergie propres telles que l'éolien, le milieu des affaires soutient la construction de nouvelles centrales hydroélectriques¹⁴. Bien que le développement de l'hydroélectricité prenne davantage de temps à réaliser, ses avantages sont clairs, particulièrement lorsqu'on considère l'augmentation des sources intermittentes d'énergie dans le réseau au cours des prochaines années. Des projets tels que Petit Mécatina ainsi qu'une collaboration avec Terre-Neuve-et-Labrador pourraient contribuer à la hausse de l'offre énergétique du Québec sur le moyen terme. Enfin, d'autres sources telles que la biomasse et la géothermie sont également à considérer.

Recommandation 4: Investir rapidement dans des projets éoliens pour obtenir une offre additionnelle à court terme et s'engager à accroître notre production hydroélectrique, par le remplacement des turbines et la construction de nouveaux barrages, pour augmenter considérablement l'offre disponible à long terme.

Encourager l'autoproduction

Le contexte actuel de rareté nécessite de bonifier l'offre à travers le plus de moyens possible. À cet égard, l'autoproduction au sein des entreprises représente une piste que le gouvernement doit encourager. De plus, le caractère décentralisé d'une telle mesure pourrait libérer des capacités plus rapidement en canalisant de l'investissement privé. Bien que l'autoproduction constitue une bonne réponse à un besoin immédiat en énergie, le gouvernement devra être attentif pour que ces projets d'investissement ne viennent pas mettre en jeu la réalisation d'autres projets, alors que la pénurie de main-d'œuvre limite les capacités industrielles, notamment dans le secteur éolien.

Recommandation 5 : Faciliter l'autoproduction, particulièrement en entreprise, afin d'accroître l'offre d'énergie sur le court terme.

Miser sur l'innovation

Face au défi colossal de la transition énergétique, un nombre grandissant d'entreprises œuvrent à développer des solutions innovantes en matière de production d'électricité. La Chambre estime que le gouvernement et Hydro-Québec devraient étudier les possibilités offertes par les sources innovantes d'énergie, en collaboration avec les experts et les entreprises impliquées. Il s'agit d'une occasion de mettre en valeur l'expertise locale, notamment l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ), et d'attirer des

¹³ Radio-Canada, Québec annonce un nouvel appel d'offres pour 1500 MW d'énergie éolienne, https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1963989/pierre-fitzgibbon-annonce-appel-offres-1500-mw-energie-eolienne (Page consultée le 12 juillet 2023)

¹⁴ CCMM, Coup de sonde interne sur les priorités du milieu des affaires dans le cadre de la transition énergétique, mai 2023

joueurs prometteurs du domaine des énergies propres. La Chambre voit également un grand potentiel à adopter des solutions innovantes dédiées aux zones urbaines à forte densité comme Montréal.

Recommandation 6 : Faciliter le déploiement de sources innovantes d'énergie au Québec et dans la région métropolitaine, notamment par le biais de projets pilotes et expérimentaux.

Innover dans la gestion de la pointe

La situation géographique et climatique du Québec cause des pointes hivernales qui poussent le réseau électrique à son maximum. Qui plus est, la demande, lors de ces pointes, continue de battre des records. Au-delà des mesures de tarification dynamique (p. ex. Hilo) qui peuvent moduler la demande lors de ces moments, des solutions innovantes supplémentaires doivent être déployées.

On connaît déjà les solutions telles que le véhicule réseau (en anglais : *Vehicle-to-grid* ou V2G) qui permettent de réalimenter le réseau à des moments précis et qui ont commencé à être déployées au Japon. Mais on peut aller plus loin.

Le stockage d'énergie par batteries de grande échelle est une solution en voie d'implantation ailleurs dans le monde. Aux États-Unis, les investissements des opérateurs dans le domaine des batteries à grande échelle explosent, avec une prévision de 20,8 GW de capacité de stockage supplémentaire entre 2023 et 2025 ¹⁵. Le principe est simple : stocker l'électricité produite et achetée aux heures de très faible consommation pour la rendre disponible durant les heures de pointe. Ce faisant, on lisse la demande et on réduit la capacité de production extraordinaire requise pour satisfaire la demande en période de pointe.

Recommandation 7 : Investir et déployer des solutions innovantes afin de mieux répondre aux pointes, notamment en période hivernale.

2. Miser sur une approche innovante en matière de tarification

La tarification est un élément central de toute stratégie énergétique. Il s'agit d'un puissant levier qui touche directement les utilisateurs, affecte leur comportement et justifie certaines décisions d'investissement.

Assurer le bon signal de prix

Le milieu des affaires de la métropole est prêt à soutenir des changements au modèle actuel de tarification de l'électricité dans une perspective d'accélération de la décarbonation et d'une utilisation optimale de l'électricité à des fins de développement économique. Les prix actuels sont très bas. Selon Pierre-Olivier Pineau, en 2022, le prix moyen résidentiel au Québec était de 7,59 cents le kilowattheure (ϕ /kWh), contre 12,94 ϕ à Ottawa, 13,94 ϕ à Moncton et 36 ϕ à New York¹⁶. Une réflexion s'impose.

À cet égard, la Chambre rejoint le consensus qui émerge des discussions des experts réunis par le MEIE en mai 2023 sur l'importance d'un bon signal de prix. D'un point de vue environnemental, des prix plus élevés enverraient le message que l'économie d'énergie est rentable. Des tarifs flexibles, notamment basés

10

¹⁵ U.S. Energy Information Administration, *Today in Energy*, https://www.eia.gov/todayinenergy/detail.php?id=54939#:~:text=As%20of%20October%202022%2C%207.8,GW%20of%20battery%20storage%20capacity (Page consultée le 20 juillet 2023)

in Pierre-Olivier Pineau, Les Affaires, Cessons de subventionner les particuliers, <a href="https://www.lesaffaires.com/blogues/pierre-olivier-pineau/traifs-d-electricite-cessons-de-subventionner-les-consommateurs-residentiels/640194#:::text=Les%20entreprises%20font%20plus%20que%20leur%20part&text=Et%20les%20tarifs%20sont%20en,toujours%20%C2%AB%20social%20%C2%BB%20en%202023%20%3F (Page consultée le 15 juillet 2023)

sur des principes dynamiques, devraient être généralisés, en maintenant un tarif faible pour une consommation de base pour les ménages. Notons que des programmes volontaires existent déjà, à l'instar du programme Option de gestion de la demande de puissance d'Hydro-Québec. Ce genre de programmes volontaires devrait être dayantage mis de l'ayant en s'appuyant sur des analyses et des démonstrations de l'avantage de coûts évités pour les entreprises qui investissent dans des systèmes performants.

Recommandation 8 : Envoyer le bon signal de prix en réformant la tarification de l'électricité en :

- Proposant des tarifs incitatifs à l'économie d'énergie pour les entreprises et les particuliers;
- Soutenant les entreprises dans l'efficacité de leur consommation et la récupération d'énergie, par le biais de programmes d'accompagnement et de soutien;
- Prévoyant un délai suffisant pour permettre aux consommateurs de s'adapter.

Maintenir un tarif abordable pour la consommation de base des ménages

La transition énergétique est un chantier de société qui touchera l'ensemble des ménages. Elle impliquera des changements au modèle actuel auguel les Québécois ont été habitués pendant une longue période. notamment en ce qui concerne la tarification. Au-delà de l'enieu de l'acceptabilité sociale, on doit s'assurer que l'électricité demeurera accessible pour tous les ménages. Le milieu des affaires se positionne donc fortement en faveur du maintien d'un tarif faible pour couvrir la consommation de base des ménages.

Recommandation 9 : Mettre en place un bloc d'énergie à tarif faible pour la consommation de base de tous les ménages.

Explorer des solutions de remplacement à l'interfinancement

L'interfinancement est un principe de tarification utilisé depuis fort longtemps au Québec. Il résulte d'une distinction historique entre trois types de clientèles : résidentielle, commerciale et industrielle. Stipulé dans la Loi sur la Régie de l'énergie et la Loi sur Hydro-Québec, il offre aux consommateurs résidentiels un avantage par rapport au coût réel de l'électricité, dont le fardeau est transféré aux deux autres groupes.

Le débat autour de ce principe n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, c'est l'urgence de la décarbonation de l'économie et la diminution des possibilités de développement économique faute d'énergie disponible. Considérant cette évolution importante, la Chambre suggère d'étudier des solutions de remplacement à l'interfinancement au cours des prochaines années et faire le point sur le mécanisme optimal pour répartir les coûts entre les usagers.

Recommandation 10 : Explorer des solutions de remplacement à l'interfinancement pouvant être mises en œuvre de manière graduelle sur le moyen terme.

3. Accroître la prévisibilité à travers une gouvernance efficace et une planification claire

Le cadre actuel qui régit le déploiement des énergies renouvelables comporte des freins qui risquent de ralentir les efforts de transition, en plus de priver la société québécoise de solutions innovantes. Hydro-Québec estime qu'une plus grande agilité dans les processus pourrait permettre de gagner entre 12 et 24 mois en termes de délais de réalisation¹⁷. Nous sommes d'accord.

Nous demandons au gouvernement d'établir un cadre plus agile de développement des énergies renouvelables, qui mise davantage sur les forces du marché. Sachant que chaque mois supplémentaire

¹⁷ Information recueillie lors de consultations entre la Chambre et Hydro-Québec.

met en jeu des investissements stratégiques pour le Québec, une telle approche devrait être sérieusement considérée par le gouvernement. L'idée est de se concentrer sur la finalité, et non sur les moyens, tout en facilitant la participation des acteurs privés.

Recommandation 11 : Alléger le cadre législatif et réglementaire dans une perspective d'augmentation de l'offre énergétique, notamment en :

- Permettant le lancement d'appels à intérêt pour de l'approvisionnement en énergie, plutôt que de recourir au système rigide d'appels d'offres en vigueur;
- Assouplissant les processus d'appels d'offres, y compris la surveillance, en collaboration avec Hydro-Québec et la Régie de l'énergie, tout en maintenant des standards élevés;
- Accompagnant les entreprises désireuses de contribuer à l'approvisionnement en énergie.

Élaborer un plan intégré des ressources énergétiques et établir les priorités selon des critères précis

La structuration des filières, par exemple celle de l'éolien, mais aussi celle de la batterie électrique, nécessitera de la prévisibilité, notamment en ce qui concerne le volume des appels d'offres et leur récurrence. Le gouvernement doit éviter d'adopter une approche par à-coups qui entraînerait des fluctuations brutales et néfastes sur les entreprises du secteur (p. ex. chaîne d'approvisionnement, main-d'œuvre, etc.).

Le gouvernement devrait présenter une feuille de route claire sous la forme d'un plan intégré des ressources énergétiques (PIRE). Un tel plan serait centré sur de l'adéquation entre l'offre et la demande, l'évolution des capacités et la décarbonation de l'économie. Le PIRE devrait indiquer clairement quels seront les besoins et l'offre disponible en matière d'énergie sur le long terme afin de permettre aux entreprises de prendre leurs décisions d'affaires en conséquence. Enfin, la décarbonation de l'économie devrait accorder la priorité aux actions à impact maximal en matière de réduction des émissions de GES et de coût engendré.

Recommandation 12 : Élaborer un plan intégré des ressources énergétiques en collaboration avec le milieu des affaires et les autres parties prenantes, permettant d'offrir une prévisibilité accrue sur la trajectoire de décarbonation de l'économie.

Recommandation 13 : Prioriser les actions à impact maximal en matière d'émissions de GES et de coût.

Communiquer clairement avec les investisseurs et assurer un cadre décisionnel stable

Face aux nombreuses demandes d'autorisation de raccordement pour des blocs d'énergie de la part d'entreprises et à la diminution importante des surplus, le gouvernement a adopté le projet de loi 2, qui a modifié les critères d'octroi de blocs d'énergie. Le milieu des affaires comprend que le gouvernement doit procéder à des choix. Dans ce contexte, il est primordial de trouver un mécanisme qui offrira de la clarté et de la continuité pour que les investisseurs s'engagent.

Le milieu des affaires de la métropole est favorable aux modifications introduites par le gouvernement 18, notamment la baisse du seuil d'autorisation d'un projet par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de 50 MW à 5 MW et, sous réserve, l'application du critère du « premier arrivé premier servi ». L'alternative – laisser à la direction d'Hydro-Québec la responsabilité de déterminer quels investissements doivent avoir lieu au Québec – est inappropriée.

-

¹⁸ *Ibid.*, Note 14

Les entreprises sont également favorables aux critères établis par le gouvernement, soit 19 : les capacités techniques de raccordement et les incidences sur le réseau électrique du Québec, les retombées sur l'économie et le développement régional, l'impact environnemental et social, de même que la cohérence avec les orientations gouvernementales.

Compte tenu de l'introduction récente de ces critères, le gouvernement doit s'assurer de communiquer clairement pour permettre aux entreprises de faire des choix éclairés. Il faudra anticiper les capacités et consacrer des ressources d'avance. Qui plus est, les projets d'investissement eux-mêmes seront aussi portés à évoluer, notamment en raison des avancées technologiques.

Face à ces constats, nous demandons au gouvernement de mettre en place un cadre décisionnel qui soit le plus pérenne possible, qui limite le rôle des responsables politiques et qui encadre les processus régissant les futurs ajustements aux critères de sélection en tenant compte des répercussions sur les entreprises et leurs décisions d'affaires. Un juste équilibre entre stabilité et flexibilité sera essentiel afin de parer aux aléas politiques.

Recommandation 14 : Communiquer clairement avec les entreprises relativement à la sélection de projets nécessitant des blocs d'énergie supérieurs à 5 MW et assurer la plus grande stabilité possible du cadre décisionnel pour assurer la prévisibilité.

Se doter du cadre et des moyens nécessaires afin d'assurer une transition agile

La transition énergétique touchera l'ensemble des secteurs de l'économie, en plus de nécessiter une expansion considérable du secteur des énergies propres. Ce défi immense va requérir une approche qui dépassera le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Le secteur des technologies propres, composé à plus de 40 % d'entreprises œuvrant dans le domaine de l'énergie²⁰, est en pleine expansion. En effet, les récents appels d'offres en énergie éolienne lancés par Hydro-Québec ont relancé²¹ cette filière qui a connu une certaine accalmie au cours des dernières années. Bien que cette expansion soit bénéfique à la transition énergétique et au développement économique, elle est accompagnée de nombreux défis qui vont nécessiter une coordination exemplaire de la part des instances gouvernementales.

Tout d'abord, l'industrie fait maintenant face à un contexte international très compétitif. Comme indiqué en introduction, une majorité des pays adoptent des politiques de transition énergétique, souvent accompagnées de subventions et d'incitatifs importants. Cette situation crée des défis à plusieurs niveaux, notamment en matière de financement et d'attraction des investissements.

De plus, la pénurie de main-d'œuvre continue de toucher l'ensemble des secteurs économiques, incluant ceux des technologies propres et de l'énergie. Il s'agit d'un exemple d'enjeu qui nécessitera une collaboration étroite entre les différents ministères, les institutions d'enseignement et les entreprises. L'accélération de la transition énergétique nécessitera une main-d'œuvre qualifiée, souvent issue d'autres secteurs et ayant bénéficié de soutien en requalification²².

Enfin, l'augmentation du nombre de projets d'énergie propre à travers la province mettra une pression supplémentaire sur l'administration publique, par exemple en matière d'octroi de permis (p. ex. appels d'offres, autoproduction, transport). Dès lors, le gouvernement devra s'assurer de pouvoir compter sur les

 ¹⁹ Gouvernement du Québec, Procédure pour obtenir une autorisation pour le raccordement d'un projet d'une puissance de 5 MW et plus, https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/conformite/autorisation-projet-electrique (Page consultée le 20 juillet 2023)
 CCMM, Relançons MTL – Plan d'action enrichi pour renforcer le secteurs des technologies propres, https://www.ccmm.ca/fr/publications/plan-d-action-enrichi-pour-renforcer-le-secteur-des-technologies-propres/ (Page consultée le 16 juillet 2023)

²¹ Hélène Baril, La Presse, *Le prix de l'éolien a atteint un plancher*, https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2023-01-23/energie/le-prix-de-l-eolien-a-atteint-un-plancher.php (Page consultée le 15 juillet 2023)

prix-de-l-eolien-a-atteint-un-piancher.pnp (Page Consultee le 13 juliiet 2023)

22 Catherine Charron, Les Affaires, *Transition énergétique: les nouvelles compétences à développer*, <u>Transition énergétique: les nouvelles compétences à développer | LesAffaires.com</u> (Page consultée le 20 juillet 2023)

ressources nécessaires afin d'éviter des retards indus dans la livraison des projets, qu'il s'agisse d'efficacité énergétique ou de développement de nouvelles capacités de production.

Recommandation 15 : Collaborer avec les entreprises et coordonner l'action gouvernementale afin d'assurer :

- La compétitivité du Québec en matière d'attraction des investissements à l'échelle internationale:
- La requalification et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée;
- L'augmentation des ressources de l'administration publique afin de soutenir une transition rapide.

Par ailleurs, la Chambre tient à souligner l'importance du bon fonctionnement de la Régie de l'énergie du Québec dans la démarche de transition énergétique. À cet égard, le milieu des affaires s'attend à ce que le cadre procédural de la Régie soit défini clairement et que des standards de service soient identifiés et respectés, dans une perspective de facilitation de l'apport du milieu des affaires aux objectifs gouvernementaux.

Recommandation 16 : Assurer l'exemplarité de la Régie de l'énergie en matière d'agilité réglementaire.

Conclusion

La transition énergétique de notre économie représente le véritable chantier d'une génération. Le gouvernement, les fournisseurs d'énergie, les industries, les entreprises, les institutions d'enseignement supérieur, les particuliers, tous devront changer leur manière de faire en quelques années seulement. L'ampleur du défi nécessite une approche collaborative, permettant d'inverser la tendance en matière d'émissions de GES tout en faisant croître notre économie.

Cet équilibre sera difficile à préserver. Il faudra, comme société, faire preuve de maturité. On ne pourra pas tout faire en même temps. Certaines activités devront continuer d'utiliser du gaz naturel comme source d'énergie pendant quelques années. Nous devrons apprendre à vivre avec une tarification qui incite à l'économie d'énergie et à l'investissement en efficacité énergétique. Nous devrons aider le gouvernement à faire les bons choix d'allocation d'électricité verte entre une multitude de projets d'investissement.

Pour sa part, la Chambre va continuer son implication afin de favoriser l'accélération de la décarbonation et l'accompagnement de la base d'affaires dans cette immense tâche, notamment à travers son initiative *ConVERTgence*.

Synthèse des recommandations

Recommandation 1 : Mobiliser des experts indépendants afin d'informer la population et de la sensibiliser à la trajectoire de décarbonation et aux choix énergétiques qui devront être faits.

Recommandation 2 : Établir des objectifs précis de diminution de l'intensité énergétique de l'économie et soutenir une meilleure efficacité énergétique des entreprises et des particuliers, en gardant une flexibilité au niveau des moyens.

Recommandation 3 : S'assurer que la région métropolitaine dispose d'une offre en énergie adéquate afin d'accueillir des projets d'investissement stratégiques et de soutenir sa croissance économique.

Recommandation 4 : Investir rapidement dans des projets éoliens pour obtenir une offre additionnelle à court terme et s'engager à accroître notre production hydroélectrique, par le remplacement des turbines et la construction de nouveaux barrages, pour augmenter considérablement l'offre disponible à long terme.

Recommandation 5 : Faciliter l'autoproduction, particulièrement en entreprise, afin d'accroître l'offre d'énergie sur le court terme.

Recommandation 6 : Faciliter le déploiement de sources innovantes d'énergie au Québec et dans la région métropolitaine, notamment par le biais de projets pilotes et expérimentaux.

Recommandation 7 : Investir et déployer des solutions innovantes afin de mieux répondre aux pointes, notamment en période hivernale.

Recommandation 8 : Envoyer le bon signal de prix en réformant la tarification de l'électricité en :

- Proposant des tarifs incitatifs à l'économie d'énergie pour les entreprises et les particuliers;
- Soutenant les entreprises dans l'efficacité de leur consommation et la récupération d'énergie, par le biais de programmes d'accompagnement et de soutien;
- Prévoyant un délai suffisant pour permettre aux consommateurs de s'adapter.

Recommandation 9 : Mettre en place un bloc d'énergie à tarif faible pour la consommation de base de tous les ménages.

Recommandation 10 : Explorer des solutions de remplacement à l'interfinancement pouvant être mises en œuvre de manière graduelle sur le moyen terme.

Recommandation 11 : Alléger le cadre législatif et réglementaire dans une perspective d'augmentation de l'offre énergétique, notamment en :

- Permettant le lancement d'appels à intérêt pour de l'approvisionnement en énergie, plutôt que de recourir au système rigide d'appels d'offres en vigueur;
- Assouplissant les processus d'appels d'offres, y compris la surveillance, en collaboration avec Hydro-Québec et la Régie de l'énergie, tout en maintenant des standards élevés;
- Accompagnant les entreprises désireuses de contribuer à l'approvisionnement en énergie.

Recommandation 12 : Élaborer un *plan intégré des ressources énergétiques* en collaboration avec le milieu des affaires et les autres parties prenantes, permettant d'offrir une prévisibilité accrue sur la trajectoire de décarbonation de l'économie.

Recommandation 13 : Prioriser les actions à impact maximal en matière d'émissions de GES et de coût.

Recommandation 14: Communiquer clairement avec les entreprises relativement à la sélection de projets nécessitant des blocs d'énergie supérieurs à 5 MW et assurer la plus grande stabilité possible du cadre décisionnel pour assurer la prévisibilité.

Recommandation 15: Collaborer avec les entreprises et coordonner l'action gouvernementale afin d'assurer :

- La compétitivité du Québec en matière d'attraction des investissements à l'échelle internationale;
- La requalification et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée;
- L'augmentation des ressources de l'administration publique afin de soutenir une transition rapide.

Recommandation 16 : Assurer l'exemplarité de la Régie de l'énergie en matière d'agilité réglementaire.